



AEF Dépêche n°477810
Paris, le 20/03/2014 18:40:00

Imprimé depuis le site www.aef.info
Compte : anneclaireo (103142) - 31.34.14.199

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Social / RH

L'impact de la réforme de l'apprentissage sur les ressources des régions en débat (RUE 2014)

Par Florianne Finet

Les régions vont-elles voir leurs moyens et leurs compétences augmenter fortement avec la réforme de l'apprentissage ? Les relations entre entreprises et établissements de formation seront-elles pénalisées avec la création d'une fraction régionale de la taxe ? Ce sont quelques unes des questions abordées le 20 mars 2014 lors d'un débat sur la réforme de l'apprentissage organisé par AEF dans le cadre des RUE 2014. "Il faut former plus d'apprentis, en veillant à la qualité des dispositifs de formation, mais les dotations globales de l'État aux collectivités sont en baisse", pointe Emmanuel Maurel, vice-président de la région Ile-de-France. Bernard Capron, président de l'Octa Agefa PME s'inquiète de son côté de l'absence de fléchage vers les établissements de formation de la part régionalisée de la taxe, qui pourrait conduire à une déperdition des ressources effectivement versés.

"Non, les régions ne sont pas les grandes gagnantes de la réforme de l'apprentissage comme le prétendent certains", affirme Emmanuel Maurel, vice-président du conseil régional d'Île-de-France chargé de la Formation professionnelle, de l'apprentissage, de l'alternance et de l'emploi, jeudi 20 mars 2014, faisant allusion à la création d'une fraction régionale de la taxe d'apprentissage qui pourrait s'élever à 56% du produit de la nouvelle taxe (0,68% de la masse salariale des entreprises assujetties). Cette nouvelle ressource, qui sera dynamique, doit se substituer aux fonds perçus par les conseils régionaux via différents biais (FNDMA, CSA...). Il s'exprime lors d'une table-ronde consacrée aux conséquences de la réforme de l'apprentissage pour ses acteurs (Régions, entreprises, apprentis, établissements de formation, organismes de collecte de la taxe...). "Nous sommes soumis à des injonctions paradoxales : le gouvernement dit qu'il faut former plus d'apprentis, en veillant à la qualité des dispositifs de formation, mais les dotations globales de l'État aux collectivités sont en baisse", déplore l' élu régional.

Pour rappel, la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, modifie les circuits de financement de la taxe d'apprentissage pour soutenir le développement de l'apprentissage en fixant un plafond à 21% pour la part quota de la taxe et à 23% pour la part barème (à lire sur AEF). Cela pourrait se traduire par une réduction des ressources issus du barème de 50 millions d'euros à partir de 2015, selon le gouvernement. La création de la fraction régionale devrait être inscrite dans la prochaine loi de finances.

PAS DE FLÉCHAGE DE LA TAXE DANS LE BUDGET DES RÉGIONS

Le fléchage direct d'une partie de la taxe vers les régions suscite les inquiétudes de plusieurs acteurs tel Bernard

Capron, président CGPME de l'Agefa PME, l'un des principaux Octa : "On ne sait pas vraiment comment cet argent sera utilisé par les collectivités car le produit de la taxe est affecté au budget global des régions."

De son côté, Hubert Chappotteau, responsable de la gestion de l'emploi et des compétences au sein du groupe PSA, redoute le remplacement des trois catégories du barème par deux catégories non fongibles qui pourrait pénaliser le financement des formations de premiers niveaux. De plus, "la réforme devrait aussi s'accompagner d'une perte importante du volume de la taxe que l'entreprise pouvait affecter librement vers le CFA de son choix", rapporte-t-il. Une préoccupation également partagée par le Medef qui défend, par ailleurs, la mise en place d'un système cogéré avec les entreprises, les branches et l'Éducation nationale, en échange d'une réduction des aides financières versées par l'État aux entreprises.

L'objectif est de permettre une vraie relance de l'apprentissage et plus largement de la formation en alternance, explique Florence Poivey, présidente de la fédération de plasturgie et négociatrice du Medef de la dernière négociation sur la formation professionnelle, reprenant l'une des propositions contenues dans un "pacte de l'alternance" présenté par l'organisation patronale en octobre 2013 (lire sur AEF). "Il y a des rectorats qui font des actions remarquables pour soutenir l'apprentissage, mais d'autres où cette voie de formation n'est pas mentionnée dans les choix d'orientation", souligne-t-elle. "Il faudrait aussi mettre au service des branches les travaux des observatoires des métiers, dont les missions vont être refondues dans le cadre de la loi sur la formation professionnelle."

SÉPARER LES FONCTIONS DE COLLECTEURS ET DE FORMATEURS (CPU)

Outre la modification du circuit de financement de l'apprentissage, la loi du 5 mars revoit en profondeur le système de collecte de la taxe d'apprentissage pour le simplifier (lire sur AEF). Les 147 Octa seront remplacés par une quarantaine d'organismes collecteurs. Interrogé sur le souhait exprimé par quelques universités de devenir collecteurs (lire sur AEF), Gilles Roussel, président de la commission formation et insertion professionnelle de la CPU (Conférence des présidents d'université), indique qu'il s'agissait surtout de demander plus de transparence dans l'affectation des fonds et une stricte séparation des fonctions de collecteur de la taxe et de formateur - les écoles consulaires par exemple cumulant ces deux fonctions. Une demande plus politique qu'opérationnelle car "toutes les universités ne disposent pas des compétences humaines et techniques nécessaires", reconnaît le président de l'université de Marne-la-Vallée.

Pour Agefa PME, l'adossement des Octa nationaux aux Opca et la mise en place d'Octa régionaux interconsulaires risquent de poser des problèmes de financement aux CFA interprofessionnels. "Les jeunes ont besoin de suivre des formations transversales car la plupart d'entre eux ne feront pas le même métier dans 20 ans", met en avant Bernard Capron.

Enfin, évoquant l'apprentissage dans l'enseignement supérieur, Emmanuel Maurel assure qu'il est "faux" de dire que la région se désengage financièrement de ces formations. "Les effectifs franciliens à ces niveaux sont en constante augmentation alors que ces formations coûtent beaucoup plus cher que celles de niveau IV et V", tient-il à rappeler. "Je note d'ailleurs que certaines universités ont découvert sur le tard les vertus pédagogiques et financières de l'apprentissage... Mais il n'est pas question d'abandonner les formations de niveaux IV et V".